

précédentes, et s'empressa de passer une foule de lois concernant des améliorations intérieures, des travaux publics et objets d'intérêt local.

Ces messieurs, quoiqu'à la veille d'une banqueroute, ne se gênaient pas comme on le voit ; ils savaient que le Bas-Canada qui ne devait rien serait obligé de payer leur propre dette publique, et c'est merveille de voir comme ils se hâtaient d'exploiter cette aubaine.

A Montréal, le *Herald* se réjouissait des quarante mille signatures qui couvraient les pétitions adressées en Angleterre par les districts de Québec et de Trois-Rivières contre l'acte d'union, — "parce que c'est là, disait-il, le meilleur signe que ce projet réalisera les desseins de Lord Durham et courbera les Canadiens jusqu'à terre comme des Ilotes."

Ainsi, de quelque côté que se tournât le Bas-Canada à cette époque de transition solennelle, il n'apercevait, comme dans ces prisons légendaires du moyen âge, que des murs qui s'avançaient et se rétrécissaient autour de lui pour l'écraser.

On s'était flatté que le nouveau régime constitutionnel ferait surgir enfin quelque liberté au bout de toutes ces ruines ; et voilà que tout se conjurait pour faire croire le contraire. D'un côté, c'était le Gouverneur de la Nouvelle Ecosse qui, mis en demeure par un vote des chambres, d'adopter en pratique les principes de responsabilité ministérielle énoncés dans la dépêche du 14 octobre 1839 de Lord John Russell, refusait d'abord, puis annonçait qu'il allait en référer aux autorités anglaises qui l'approuvaient dans sa détermination. Presque dans le même temps, la législature du Nouveau-Brunswick donnait un sens très-restreint à la même dépêche ; — et pour achever d'embrouiller l'opinion, on apprenait que M. Baldwin, le futur allié de M. Lafontaine, n'acceptait, de son côté, le poste de solliciteur général du Haut-Canada qu'à la condition que le gouvernement serait conduit d'après les principes de responsabilité énoncés dans la dépêche de Lord John Russell et tels qu'entendus par la législature de la Nouvelle-Ecosse.

Ce fut au milieu de telles appréhensions et d'un malaise social qui se trahissait assez énergiquement dans la presse canadienne que l'on apprit que Lord John Russell avait introduit, le 23 mars, son bill d'union dans les communes anglaises, et que le sort du Bas-Canada était fixé, au moins pour quelques années encore, et jusqu'à ce qu'il plût à nos ennemis de renouveler leur machiavélique expérience.

M. LaFontaine, qui avait mis à profit son séjour en Europe pour étudier la constitution britannique et en approfondir le jeu, comprit que tout n'était pas perdu puisqu'on nous laissait encore une faible lueur de liberté dans l'acte tyrannique et injuste que l'on imposait au Bas-Canada. C'était, dans la tourmente qui menaçait d'engloutir à jamais une nationalité, une épave bien frêle qui restait ; mais après tout elle permettait de lutter et d'espérer